

# ACTION URGENTE

## BURUNDI. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN DÉTENTION

**Pierre-Claver Mbonimpa, défenseur burundais des droits humains, a été arrêté dans la nuit du 15 au 16 mai. Il doit répondre d'accusations fallacieuses liées à la sûreté de l'État en raison des déclarations qu'il a faites à la radio burundaise.**

**Pierre-Claver Mbonimpa** est le président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), une organisation locale, et un défenseur des droits humains reconnu dans le monde entier. L'APRODH apporte une aide cruciale aux détenus et aux victimes d'atteintes aux droits fondamentaux, et notamment de torture et de violences sexuelles, et maintient un lien vital avec les personnes les plus exposées au Burundi.

Pierre-Claver Mbonimpa a été arrêté dans la nuit du 15 au 16 mai et détenu initialement par la police judiciaire. Il a ensuite été interrogé par le parquet au sujet des commentaires qu'il avait formulés à la radio le 6 mai. En effet, il avait rapporté que des jeunes hommes recevaient des armes et des uniformes et se rendaient en République démocratique du Congo, pays limitrophe, afin d'y suivre un entraînement militaire.

Le 16 mai, il a été inculpé en vertu de l'article 602 du Code pénal (diffusion de fausses rumeurs en vue d'inciter la population à se soulever contre les autorités) et de l'article 579 (menace à l'égard de la sécurité extérieure) en raison des commentaires qu'il a formulés à la radio. Il encourt une peine maximale de huit ans d'emprisonnement et une amende de 300 000 francs burundais (environ 141 euros). Il est détenu actuellement à la prison centrale de Mpimba, à Bujumbura, la capitale. Les deux chefs d'inculpation liés à la sûreté de l'État doivent être abandonnés et Pierre-Claver Mbonimpa doit être libéré immédiatement.

Avant son arrestation, cet homme avait déjà été convoqué à deux reprises par les autorités judiciaires. La troisième convocation, prévue pour le 14 mai, a été reportée au 19.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à abandonner toutes les charges liées à la sûreté de l'État qui pèsent sur Pierre-Claver Mbonimpa et à libérer cet homme immédiatement ;
- demandez-leur de veiller à ce que tous les défenseurs des droits humains puissent travailler de manière libre et indépendante, et bénéficient de l'entière protection de l'État.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 JUIN 2014 À :

Président burundais  
Pierre Nkurunziza  
Présidence  
Boulevard de l'Uprona  
BP 1870  
Bujumbura, Burundi  
Fax : +257 22 24 89 08  
Courriel : [president@burundi.bi](mailto:president@burundi.bi)  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Président,

Ministre de la Justice  
Pascal Barandagiye  
Ministère de la Justice  
BP 1305  
Bujumbura  
Burundi  
Courriel : [info@justice.gov.bi](mailto:info@justice.gov.bi)  
Formule d'appel : *Dear Minister, /*  
Monsieur le Ministre,

Copies à :  
Ministre de l'Intérieur  
Edouard Nduwimana  
Ministère de l'Intérieur  
BP 1910  
Bujumbura  
Burundi  
Fax : +257 22 24 53 51

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays (adresse/s à compléter) :**  
Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# **ACTION URGENTE**

## **BURUNDI. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN DÉTENTION**

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

Pierre-Claver Mbonimpa, ancien policier devenu défenseur des droits humains, a été emprisonné à tort de 1994 à 1996 pour possession illégale d'une arme à feu. Le temps qu'il a passé en détention l'a incité à créer l'APRODH à sa libération. Cette organisation, dont la vocation initiale est de défendre les droits des prisonniers, s'est développée et travaille aujourd'hui sur plusieurs questions d'ordre judiciaire.

Pierre-Claver Mbonimpa a obtenu une reconnaissance internationale du fait de ses activités en faveur des droits humains ; il a notamment reçu le prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'homme en 2007 et le prix Henry Dunant en 2011.

Au Burundi, les défenseurs des droits humains sont fréquemment victimes de harcèlement et de manœuvres d'intimidation et convoqués devant les autorités judiciaires, en particulier ceux qui ont choisi de s'attaquer à des questions sensibles comme la corruption ou les violations commises par les services chargés de la sûreté de l'État.

Nom : Pierre-Claver Mbonimpa

Homme

AU 134/14, AFR 16/001/2014, 19 mai 2014